Recu en préfecture le 11/04/2023

ID: 073-217302777-20230331-DELIB202309-DE

DELIBERATION du CONSEPUBLIE NICIPAL

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie

N° 2023-09

Nombre de	L'an deux mille vingt-trois le 31 mars
Conseillers	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué,
En exercice: 11	s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.
Présents : 9	
Votants: 10	Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023
Votes pour : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,
Votes contre: 0	FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT
Abstention: 0	Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,
Préfecture	Absents excusés : GACHET Stéphanie, MICHEL Véronique donne pouvoir à Perier Marine
	Secrétaire de séance : VIBERT Annie

Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; CONSIDERANT

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 1- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 2- Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre les membres présents. Sainte-Reine le 31 mars 2023

Le Maire Philippe FERRARI

